

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de pommes et produits de l'exploitation
avec les adhérents de l'AMAP

de **TRANS EN PROVENCE**



récolte 2016

dates	20/10/16	17/11/16	15/12/16	12/01/17			
Grande caisse 13 kg : 29,00 €							
Petite caisse 7,5 kg : 19,00€							
Carton jus 6 X 1 L : 20,00€							
Carton de jus 20X25cl : 28 €							
Carton compotées 6 pots : 19,00€							
Lot fruits secs 3 sachets : 11,00€							
caisse poires* 6KG : 16.00 €							
total de la commande							

(* poires cat 2 : producteur scea tip top fruit siteron France, 2^{ème} année conversion bio)

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** quartier le plan 83300
CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr

et le consommateur

Le TITULAIRE : M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement

Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON

total :€

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature

Le producteur

Date et Signature

Le consommateur

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de pommes et produits de l'exploitation
avec les adhérents de l'AMAP

de **TRANS EN PROVENCE**



récolte 2016

dates	20/10/16	17/11/16	15/12/16	12/01/17			
Grande caisse 13 kg : 29,00 €							
Petite caisse 7,5 kg : 19,00€							
Carton jus 6 X 1 L : 20,00€							
Carton de jus 20X25cl : 28 €							
Carton compotées 6 pots : 19,00€							
Lot fruits secs 3 sachets : 11,00€							
caisse poires* 6KG : 16.00 €							
total de la commande							

(* poires cat 2 : producteur scea tip top fruit siteron France, 2^{ème} année conversion bio)

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** quartier le plan 83300
CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr

et le consommateur

Le TITULAIRE : M., Mme,
adresse.....
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement

Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON

total :€

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature

Le producteur

Date et Signature

Le consommateur

